



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-017

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2020

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-30-004 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-008 donnant délégation de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 (1 page)	Page 3
74-2020-01-30-003 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-009 donnant délégation de signature à M. le sous-préfet de Bonneville, à la secrétaire générale de la sous-préfecture et aux agents en charge des élections municipales (2 pages)	Page 5
74-2020-01-30-005 - Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-010 donnant délégation de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans l'arrondissement de Thonon-les-Bains pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 (2 pages)	Page 8

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-30-004

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-008 donnant délégation
de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans
l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois pour les
élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars
2020



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Sous-Préfecture de Saint Julien en Genevois

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N° PREF/DRHB/BOA/2020-008 donnant délégation de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans l'arrondissement de Saint Julien -en-Genevois pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Vu le code électoral, et notamment ses articles L255-4, L265, et R128

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

Vu le décret du 26 septembre 2019 portant nomination de M. Jean-Luc BLONDEL en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2020-0015 du 13 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement

ARRETE

Article 1

Les agents de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois dont les noms suivent sont autorisés à délivrer, parallèlement ou en cas d'empêchement du sous-préfet, les récépissés de dépôt des candidatures aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 dans l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois :

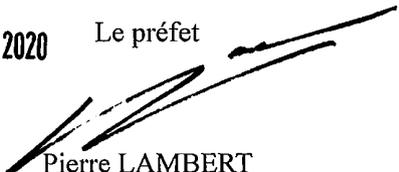
Aurélien PELTAN
Pascal MANY
Françoise PERRIERE

Article 2

Le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois et les agents concernés sont chargés de l'application du présent arrêté

ANNECY, le 30 JAN. 2020

Le préfet


Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-30-003

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-009 donnant délégation
de signature à M. le sous-préfet de Bonneville, à la
secrétaire générale de la sous-préfecture et aux agents en
charge des élections municipales



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/

Annecy, le **30 JAN. 2020**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-009

donnant délégation de signature à M. le Sous-Préfet de Bonneville, à la secrétaire générale de la sous-préfecture et aux agents en charge des élections municipales.

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 12 mai 2016 portant nomination de M. Bruno CHARLOT, sous-préfet hors-classe, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-014 du 14 juin 2018 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale,

ARRETE

Article 1 Délégation de signature est donnée à M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de Bonneville, à l'effet de signer, dans le cadre de la réception des candidatures aux élections municipales :

- les reçus de dépôt,
- les récépissés définitifs,
- les refus de délivrance du récépissé de déclaration de candidature.

Article 2 : La délégation de signature visée à l'article 1er est donnée parallèlement à Mme Isabelle ANTHONIOZ, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de Bonneville et à M. Vivian COLLINET, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général adjoint de la sous-préfecture de Bonneville.

Article 3 : Délégation de signature est donnée parallèlement en ce qui concerne la signature des reçus de dépôt à :

Mme Catherine RACAUD, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Mme Aidée HOARAU, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

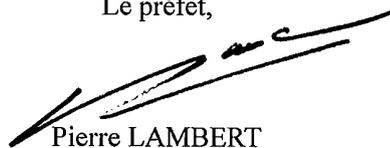
Mme Karine VAN BAAL, adjointe administrative principale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 6 février 2020.

Article 5 : Mme la secrétaire générale, M. le sous-préfet de Bonneville, Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de Bonneville, Mmes et MM. les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Lambert', written over a horizontal line.

Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-30-005

Arrêté n°PREF/DRHB/BOA/2020-010 donnant délégation
de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans
l'arrondissement de Thonon-les-Bains pour les élections
municipales des 15 et 22 mars 2020



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/

Ancecy, le 30 JAN. 2020

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-010 donnant délégation de signature des récépissés de dépôt de candidatures dans l'arrondissement de Thonon-Les-Bains pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.

VU le code électoral, et notamment ses articles L255-4, L265, et R128 ;

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 30 juillet 2019 portant nomination de M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-014 du 14 juin 2018 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2020-0015 du 13 janvier 2020 fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

ARRETE

Article 1 Délégation de signature est donnée à M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de Thonon-les-Bains, à l'effet de signer, dans le cadre de la réception des candidatures aux élections municipales et communautaires :

- les reçus de dépôt,
- les récépissés définitifs,
- les refus de délivrance du récépissé de déclaration de candidature.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Adresse postale : 21 rue Vallon – BP 524 – 74203 THONON LES BAINS cedex
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.26.67.57 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

Article 2 : La délégation de signature visée à l'article 1er est donnée parallèlement à Mme Anne-Gaëlle BAILLY, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de Thonon-Les-Bains et à Mme Monique ROLLET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Thonon-Les-Bains.

Article 3 : Délégation de signature est donnée parallèlement en ce qui concerne la signature des reçus de dépôt à :

Mme Jocelyne POIRIER, adjointe administrative principale de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Mme Sandrine LATOURNERIE, adjointe administrative principale de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 6 février 2020.

Article 5 : M. le sous-préfet de Thonon-Les-Bains, Mme la secrétaire générale de la sous-préfecture de Thonon-Les-Bains, Mme la secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Thonon-Les-Bains, Mesdames les agents visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Adresse postale : 21 rue Vallon – BP 524 – 74203 THONON LES BAINS cedex
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.26.67.57 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>